

# LE DÉVELOPPEMENT DE LA CRIMINALITÉ DANS LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE

par Thomas WÜRTEMBERGER

*Docteur en droit, professeur de droit pénal à l'Université de Fribourg-en-Brigau (Allemagne)*

Le célèbre criminologue Hans von HENTIG écrivait en 1947: « Le phénomène du crime a pris en Allemagne une ampleur et des formes sans précédents dans l'histoire du crime des nations civilisées occidentales » (*Revue pénale suisse*, 1947, p. 337). Actuellement encore, alors que l'ensemble de la criminalité allemande reprend une allure plus normale, il est nécessaire et instructif de se remémorer le développement extraordinaire de la criminalité en Allemagne depuis la fin de la guerre. Il incombe à la criminologie d'étudier à fond les causes individuelles et les multiples formes de cet important phénomène social. On ne pourra combattre efficacement le crime en Allemagne — dans le cadre d'une lutte rationnelle — que lorsqu'on connaîtra dans ses moindres détails l'évolution de la criminalité ces dix dernières années.

## I

L'étude du développement de la criminalité après la guerre rencontre encore actuellement de sérieux obstacles. Pendant les premières années d'après-guerre, les statistiques du crime étaient trop rares pour donner une vue d'ensemble. On ne disposait guère que de sources incomplètes, telles que fiches de police, articles de journaux et autres. Ce n'est qu'à partir de 1948 que les différents

« Länder » allemands publièrent régulièrement des statistiques annuelles se rapportant à la délinquance. Dès 1950 il y en aura aussi pour l'ensemble du territoire fédéral. Cependant les publications de l'Office fédéral de la statistique à Wiesbaden ne comprennent que les années 1950 et 1951. Elles ne mentionnent que les infractions pour lesquelles une condamnation a été prononcée; les statistiques de police, par contre, prennent depuis peu une plus grande importance, car elles indiquent le nombre des plaintes déposées, ce qui nous donne une image plus complète de la criminalité. Le rapport de l'Office criminel fédéral de 1953 relatif au développement de la criminalité est particulièrement intéressant, parce qu'il se fonde sur les statistiques de police. Depuis quelques années, la criminologie consacre également des travaux de plus en plus fréquents à la délinquance de l'après-guerre. A la suite des études de H. von HENTIG et de A. SCHÖNKE (*Revue pénale suisse*, 1947 et 1949) sur le mouvement de la criminalité en Allemagne depuis 1945, le professeur K. S. BADER (actuellement à Zurich) publia en 1949 une étude intitulée « Soziologie der deutschen Nachkriegskriminalität », travail basé sur un matériel considérable. Plus tard BADER la compléta par ses publications intitulées: « Beobachtungen zur Nachkriegs-

kriminalität unter besonderer Berücksichtigung der Gewaltverbrechen» (1952). R. JACOB chercha, lui, à en donner une vue d'ensemble à partir de 1945 (thèse de Bonn): « Die Kriminalität der Nachkriegszeit in Deutschland » (1952), et sur quelques aspects particulièrement typiques dont nous disposons dans des monographies ou des articles. Citons ici les travaux de BADER et de BOCKELMANN sur l'importance de la réforme monétaire en matière criminelle (*Kriminalistik*, 1949 et 1951). En outre, plusieurs thèses d'universités allemandes traitent de sujets particuliers tels que la criminalité des réfugiés ou la délinquance juvénile depuis 1945. Trois études encore méritent d'être citées : TEGETHOFF étudia le délit dit des « Autospringer » (1951), SPERLING le brigandage sous ses formes les plus graves après la guerre (1949) et N. MEYER la criminalité des sinistrés les plus gravement touchés dans le district du Tribunal de Bonn (1952). Pour le reste nous renvoyons le lecteur à l'index des ouvrages annexés à la fin de cet article.

Les statistiques existantes et l'état actuel de la criminologie permettent de se faire une image beaucoup plus claire qu'auparavant du *développement de la criminalité allemande de 1945 à 1953*.

Si nous considérons le développement général de la criminalité d'après-guerre en Allemagne, nous constaterons que celle-ci — grâce à l'héritage de la domination nationale-socialiste et aux circonstances exceptionnelles de la période de guerre — prend, d'abord, en 1945 et 1946, des proportions monstrueuses en nombre et en nature. Cette ascension atteint son point culminant en 1946. On estime qu'à ce moment la criminalité avait augmenté de 400% par rapport à des temps normaux. En 1947, il y a déjà régression. Après la réforme monétaire de 1948, la criminalité diminue rapidement pour reprendre

un peu de terrain ensuite, principalement sous l'influence de la crise de Corée en 1951. Celle-ci passée, au point de vue politique et économique, la criminalité régresse encore, s'immobilise un certain temps et reprend son ascension. Le moment décisif, pendant cette décade, est donc celui de la réforme monétaire de 1948. Il nous semble, de ce fait, judicieux d'étudier séparément les deux phases du développement de la criminalité avant et après cet événement. Mais on ne peut en donner un tableau conforme à la réalité sans tenir compte également de ses multiples causes sociales et économiques et de différents mouvements d'idées survenus à certaines époques.

## II

### *Le développement de la criminalité en Allemagne de 1946 à 1948, date de la réforme monétaire*

L'extension considérable de la criminalité dans son ensemble juste après la guerre étant le fait principal, voyons tout d'abord quels sont les facteurs sociaux, économiques et psychologiques responsables d'un tel phénomène dans l'histoire récente du droit pénal. L'étude de la période précédente révèle que la délinquance extraordinairement répandue de 1946 et 1947 a son origine avant et pendant la deuxième guerre mondiale de 1939-1945. Son ampleur en Allemagne de 1939 à 1945 ne nous est que partiellement connue, et cela pour plusieurs raisons (voir à ce sujet BLAU: « Die Kriminalität in Deutschland während des zweiten Weltkrieges », dans *Zeitschrift f. d. ges. Strafrechtswissenschaft*, Vol. 64, 1952, pp. 31 et suiv.). On peut dire, en tout cas, que la guerre comme telle en a préparé le terrain en durcissant les sentiments humains, en affaiblissant les notions morales, en abaissant le standard de vie, en raréfiant

les biens de première nécessité, en détruisant des marchandises et en créant la misère sociale de cercles étendus. Rappelons aussi que la délinquance juvénile, entre autres, avait déjà sensiblement augmenté pendant la guerre. En étudiant la manière dont la criminalité s'est développée après celle-ci, nous constaterons que les facteurs responsables de l'augmentation sont en tout premier lieu *d'ordre social et économique*. Ne négligeons cependant pas pour autant les chocs d'ordre *psychique* des premières années d'après-guerre.

Les changements intervenus dans les *couches sociales* de la population sont de toute importance. Beaucoup de gens qui vivaient agréablement ou même dans l'abondance avant la guerre se sont trouvés plus ou moins démunis après celle-ci. Ce sont en particulier les réfugiés et tous ceux qui ont été expulsés de leurs foyers en Allemagne orientale. Environ 12 millions d'Allemands ont été obligés de quitter les territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neisse, ainsi que la région des Sudètes. Sur les 13.100.000 personnes domiciliées le 1<sup>er</sup> septembre 1939 à l'est du pays, il y en avait, en 1950, 6.100.000 en République fédérale. Nombreux furent ceux qui émigrèrent par la suite d'Allemagne orientale en Allemagne occidentale (en 1952, par exemple, il y en eut 1.600.000). L'établissement et l'intégration économique de ces masses de réfugiés furent lents. D'ailleurs leur assimilation et la lutte contre la misère économique et sociale se heurtent encore actuellement à des difficultés considérables. L'arrivée en masse de réfugiés, ainsi que, précédemment, les bombardements, furent à l'origine d'une pénurie de logements presque catastrophique. D'innombrables personnes furent obligées de vivre en commun, ce qui devait provoquer, naturellement, des frictions plus ou moins graves. Ces conflits

furent fréquemment suivis d'actes répréhensibles tels que coups, blessures et injures. En outre, l'entassement d'un maximum de personnes dans un minimum de place contribua à augmenter le nombre des infractions contre les mœurs.

Jusqu'à la réforme monétaire de 1948 — coupure décisive dans le développement de la délinquance — on manquait terriblement de vivres, de textiles, de combustibles et de beaucoup d'autres biens indispensables. Vivres, textiles, combustibles et autres étaient rationnés et soumis à une réglementation très stricte. De plus les rations, souvent irrégulières ou inexistantes, ne permettaient pas de vivre convenablement. Pour la plupart des gens l'argent avait perdu la plus grande partie de son pouvoir d'achat. Les vivres et biens de première nécessité devenaient de plus en plus rares parce que les commerçants les conservaient pour les vendre avec profit après la réforme monétaire. Ainsi, il n'y a rien d'extraordinaire à voir apparaître et prospérer le marché noir pendant la première période d'après-guerre. On y pratiquait illégalement le troc. Nombreux furent ceux qui se livrèrent au marché noir sous le seul effet de la misère, alors qu'auparavant ils n'auraient guère enfreint les lois pénales. Il y a aussi interdépendance entre la grande misère sociale et économique, la dépravation de la moralité et l'affaiblissement de la conscience du droit chez beaucoup d'individus. Le respect pour le bien d'autrui tendait à disparaître. Beaucoup de gens, irréprochables jusque-là, se firent voleurs de vivres, de bois et de charbon afin d'échapper à la pire des misères, celle qui met la vie en danger.

Les enfants et les adolescents étaient certainement les plus menacés pendant ces dures premières années d'après-guerre. Ils n'avaient souvent plus de vie de famille normale. Le père était tombé à la guerre, il avait disparu

ou se trouvait encore en captivité. La mère devait gagner sa vie en travaillant à l'extérieur. De ce fait d'innombrables enfants grandirent sans aucune surveillance de la part de leurs parents ou d'autres adultes. Abandonnés à eux-mêmes, ils furent rapidement contaminés par la dépravation morale et sociale de cette époque, ce qui n'a rien d'étonnant. Ainsi, de nombreux adolescents sans foyer parcouraient la campagne seuls ou en bandes et vivaient le plus souvent de vol, de brigandage et d'escroquerie.

Si nous examinons *l'ampleur et les formes de la délinquance de 1946 à 1948*, nous constaterons que les infractions contre la *propriété et le patrimoine*, en particulier le vol et le brigandage sont caractéristiques de cette époque. Cela prouve une fois de plus que de tout temps ces infractions sont étroitement liées aux modifications et à l'instabilité de la vie économique et sociale. Les infractions contre la propriété, en particulier, ont pris des proportions phénoménales. Ainsi, à Berlin, par exemple, selon les statistiques des plaintes déposées, le vol simple a augmenté en 1946, par rapport à 1937 de 1100 %, le vol qualifié de 650 %. Ces chiffres montrent à quel point le respect de la propriété a été ébranlé dans la population. Beaucoup de gens volèrent par misère économique différents articles ayant une valeur commerciale tels que vivres, combustibles, matériaux de construction, bicyclettes, ampoules électriques, métaux, bétail de toutes espèces, etc., mais d'autres le firent par esprit de lucre. Par contre, l'argent, dont la valeur était considérablement tombée, ne fut plus l'objet de vol jusqu'en 1948. Les voleurs s'organisaient fréquemment en bandes et sévissaient de nuit, généralement à la campagne; ils s'introduisaient dans les fermes, les moulins, les auberges, etc., et faisaient main basse sur les provisions et autres denrées. Les

chemins de fer subirent également de grandes pertes: on leur volait du matériel d'installation, des câbles et même des marchandises.

Les « Autospringer » pratiquaient encore une autre forme de vol: on les appelle ainsi parce qu'il s'agit de bandes motorisées qui pillaient les camions sur les autostrades de Rhénanie; un membre de la bande sautait de son véhicule sur un camion en marche et jetait les marchandises sur la route. Ses complices les ramassaient.

L'extension prise par le brigandage est également typique. On estime que, par rapport à une période normale, les actes de brigandage se sont multipliés par 10 ou 12. Le moteur de ce crime primitif est la cupidité, l'esprit de lucre, la brutalité et la violence. Comment mesurer mieux la déchéance morale et le manque de respect pour la vie et les biens d'autrui? A côté du vol et du brigandage, qui sont les infractions contre la propriété les plus fréquentes, le détournement et l'escroquerie jouent un rôle mineur pendant cette première période d'après-guerre. L'argent ayant perdu de sa valeur, l'escroquerie ne valait pas la peine d'être commise et les délinquants préféraient s'approprier des marchandises par les moyens primitifs du vol et du brigandage. Chose remarquable, la plupart des escroqueries étaient commises au marché noir. Bien entendu, il était rare que le lésé portât alors plainte. D'une manière générale l'escroquerie n'a guère augmenté pendant la période qui nous intéresse, mais elle connut une certaine vogue sous une forme particulière: en effet de nombreux faux médecins, ecclésiastiques et même de faux juges et procureurs généraux obtinrent des fonctions importantes, du travail ou d'autres avantages en donnant de faux renseignements sur leur formation professionnelle. Le nombre des escrocs au mariage augmenta également.

Le développement des infractions contre *la vie et l'intégrité corporelle* fut au début analogue à celui du vol et surtout du brigandage. Cela n'a rien de surprenant puisque toute une partie de la population avait perdu tout sens moral et n'accordait aucune valeur à la vie humaine. Le motif le plus fréquent du meurtre était la cupidité. « L'assassinat crapuleux est le meurtre par excellence de l'après-guerre » (BADER). Une vie de famille quasiment inexistante, compliquée encore fréquemment par l'exiguïté du logement, provoque souvent des actes affectifs chez des êtres dont la sensibilité est à vif: homicides et lésions corporelles n'étaient donc pas rares. Le viol entre également dans la catégorie des actes de violence, trop fréquents à cette époque. Les cas de viol ont considérablement augmenté en 1946. Les membres des armées d'occupation en sont, pour une part, responsables. Pour le reste, nous ne connaissons pas encore suffisamment les différentes causes et les arrière-plans psychologiques de ce crime. Le viol étant un acte de violence et en même temps un délit sexuel, on peut se demander si la famine des premières années n'a pas affaibli les forces physiques de la population mâle et en même temps ses capacités sexuelles. Cette question n'est pas encore résolue. On pourrait ainsi expliquer la participation relativement faible de la population allemande à ce crime en 1946. Il est d'ailleurs établi que les *délits de mœurs*, tels que l'attentat à la pudeur des enfants ou l'homosexualité ne sont que très peu déterminés en nombre et en acuité par des influences exogènes sur les auteurs de ces délits. On a parlé avec raison d'une certaine *impermeabilité aux crises* des délits de mœurs (BADER) dans le cadre du développement de la criminalité. Ceci n'est pas valable pour le délit de proxénétisme, qui a été de tout temps lié aux conditions

sociales et économiques. Le proxénétisme, a gagné du terrain en particulier par l'extension de la prostitution dans les villes et dans les lieux de stationnement des armées d'occupation. Parmi les infractions qui ont sensiblement augmenté juste après la guerre, citons encore l'avortement et la bigamie. De même le parjure, surtout sous la forme de fausses déclarations sous serment. Par contre la plupart des infractions contre l'autorité publique, tel que le délit d'opposition aux actes de l'autorité ne subissent pas d'augmentation.

### III

#### *Le développement de la criminalité en Allemagne de la réforme monétaire à 1953*

La réforme monétaire qui eut lieu en juin 1948 avec la participation des puissances occupantes et, avec elle, l'assainissement progressif de la vie économique, marquent dans le développement de la criminalité une coupure décisive. Le sombre tableau de la criminalité en Allemagne s'éclaircit sur beaucoup de points essentiels. De grandes modifications se produisirent dans la structure économique et sociale du pays, facteur décisif du changement d'ampleur et de forme de la criminalité. Du moment où la monnaie fut stable et que l'argent reprit son rôle de mesure et de moyen d'achat, le besoin d'acquérir et de posséder des valeurs en marchandises devait diminuer rapidement. Les vivres et autres objets de première nécessité ne faisant plus défaut, l'argent et les biens de grande valeur devinrent objets de convoitise. Le marché noir, autrefois centre de troc des plus actifs, perdit rapidement de son importance. Mais, de ce fait, une grande partie des trafiquants perdirent ce genre de gain facile et tombèrent en partie sous le coup de la loi pénale. La population, d'autre part, participait de plus en plus à l'essor économique du pays et plusieurs causes

de délinquance disparurent. En outre, de nombreuses personnes qui avaient eu affaire avec les tribunaux avant 1948, en période de famine, assurèrent dès lors leur existence par des moyens légaux; ce à condition, naturellement, d'avoir une place dans les rouages économiques et par là des gains suffisants. Cependant, malgré la grande amélioration des conditions économiques due à la réforme monétaire, une petite partie de la population, en général des gens âgés ou incapables de travailler, des rentiers et des personnes victimes de la réforme monétaire, des réfugiés également, continuèrent à vivre misérablement. Impossible d'enrayer les vagues de chômage fréquentes en 1949-1950 et en 1950-1951; et le manque de logements qui avait pris des proportions catastrophiques après la fin de la guerre ne put pas non plus être résorbé entièrement, malgré les réels efforts de l'Etat et de l'économie privée. Rien d'étonnant donc à ce que, malgré le grand essor économique, il y ait eu encore bien des crises. D'ailleurs ce développement général très favorable au point de vue économique et social eut assez de peine à affronter la crise de Corée en 1950. Les conséquences en furent essentiellement la diminution des biens de première nécessité tels que le charbon, la hausse des prix et une augmentation du chômage. Cette crise passée, le développement économique et social se stabilisa peu à peu. Après les troubles et le chaos des premières années d'après-guerre, on remarque depuis 1948, parallèlement à de meilleures conditions sociales et économiques, un renouveau des valeurs spirituelles et morales. Le sentiment de justice fortement dévalué pour toute une partie de la population dès après la guerre, reprit peu à peu son sens réel; et les valeurs méconnues comme la vie, l'intégrité corporelle et la propriété furent à nouveau respectées. Le peuple prit de plus

en plus confiance dans la puissance de l'Etat, dans ses principes démocratiques et fondés sur le droit. Cependant, malgré une amélioration considérable dans bien des domaines, malgré l'affermissement de la moralité et une attitude générale plus conforme aux lois, beaucoup de gens sont encore soumis aux rigueurs de la misère, à certaines injustices sociales et en outre exposés à des troubles psychiques de toutes sortes. Il y a donc toujours un certain danger de voir la dépravation et la délinquance reprendre du terrain. Le fait qu'un grand nombre de jeunes sont encore en danger pose de sérieux problèmes à la lutte contre la criminalité. Vu dans son ensemble, le développement général de 1948 à 1953 ne peut donc, en aucune manière, être comparé à celui de temps dits « normaux ».

Les phénomènes économiques et sociaux dont nous avons brièvement parlé et le développement spirituel et moral qui en dépend sont relativement visibles dans *le tableau général de la criminalité allemande depuis 1948*.

Les statistiques du crime publiées par la République fédérale et celles de deux « Länder » allemands nous donneront cette vue d'ensemble. Nous avons choisi à cet effet la Hesse, située au sud-ouest, et le Schleswig-Holstein qui se trouve au nord du pays.

De 1948 à 1952 le nombre des personnes condamnées fut le suivant :

1. Hesse :	1948	45.110
	1949	39.486
	1950	23.862
	1951	31.527
	1952	34.666
2. Schleswig-Holstein :	1948	35.102
	1949	28.411
	1950	15.234
	1951	18.691
	1952	18.767
3. République fédérale :	1948	466.184
	1949	389.978
	1950	293.828
	1951	398.185

Le développement général ressort encore plus clairement de l'étude des taux de criminalité, c'est-à-dire du nombre des délinquants condamnés sur 100 000 personnes ayant la majorité pénale. Ces chiffres sont les suivants de 1948 à 1952 :

1. Hesse :	1948	1.376
	1949	1.162
	1950	699
	1951	912
	1952	988
2. Schleswig-Holstein :	1948	1.686
	1949	1.312
	1950	767
	1951	977
	1952	995
3. République fédérale :	1948	1.360
	1949	1.081
	1950	790
	1951	1.056

Il découle de ces statistiques que la réforme monétaire de 1948 a tout d'abord fait baisser le niveau de la délinquance. Le point le plus bas fut atteint en 1950. Depuis 1951, cependant, la criminalité reprend lentement, mais régulièrement, de l'ampleur en République fédérale. C'est également le cas en 1953, année pour laquelle il n'y a pas encore de statistiques complètes.

Parmi les causes de cette évolution, la réforme monétaire de 1948 est, comme nous l'avons exposé plus haut, certainement la plus importante, celle qui a donné au développement de la délinquance une autre orientation pour les deux années suivantes. Si, dans certains « Länder » comme Brême, la criminalité a diminué d'un tiers en 1949 déjà, il y a à cela plusieurs raisons. D'abord, le changement radical dans la structure économique du pays — dont nous avons parlé plus haut — a éliminé depuis la réforme monétaire toute une série de motifs de délinquance. Il est ainsi prouvé que l'ampleur de la criminalité de

1946 à 1948 est due en premier lieu à la grande misère d'une bonne partie de la population.

Puis, beaucoup de dispositions pénales — par exemple celles des lois économiques qui jouaient un si grand rôle avant 1948 — ont été reléguées à l'arrière-plan ou supprimées. Que le niveau de la criminalité soit tombé si bas en 1950 s'explique encore par la réforme monétaire; en effet, il s'écoule toujours un certain temps entre l'acte et la condamnation. En outre il y eut en 1949 une amnistie fédérale dont la portée, assez considérable, réduisit d'autant le nombre des condamnations en 1950. Comme l'indiquent les statistiques reproduites plus haut, la délinquance augmenta en 1951, aussi bien dans les « Länder » que dans l'ensemble du territoire fédéral. En Hesse, par exemple, l'augmentation fut de 45% en 1951 et 1952, par rapport à 1950.

On admet que l'extension de la délinquance depuis 1951 est une des conséquences de la crise de Corée qui modifia quelque peu la structure sociale et économique du pays en réduisant les biens de première nécessité. Quelques entreprises furent obligées de fermer leurs portes par manque de charbon. Il en résulta un certain chômage. Le marché noir réapparut. L'augmentation de la délinquance en 1951 s'explique, en partie du moins, par le rétablissement d'une situation analogue à celle qui précéda la réforme monétaire. La crise de Corée et ses effets passés, il n'y a cependant pas eu régression, ni en 1952, ni semble-t-il en 1953. Nous en aurons l'explication en étudiant la structure de la criminalité de 1948 à 1952, ainsi que les taux de criminalité relatifs aux différentes catégories de délits.

Voici donc les taux de criminalité concernant certains délits (par 100 000 habitants ayant la majorité pénale) en Hesse et pour l'ensemble de la République fédérale :



1. Hesse	1948	1949	1950	1951	1952
a) Infractions contre l'autorité publique	—	—	19,4	31,6	35,1
b) Infractions contre les mœurs . . . . .	18,1	28,5	30,2	27,8	31,4
c) Infractions contre la vie . . . . .	5,8	3,7	3,4	4,8	5,1
d) Lésions corporelles par négligence . . . . .	14,0	29,3	48,4	69,7	99,6
e) Vol simple . . . . .	376,2	268,3	146,5	193,6	187,4
f) Vol qualifié . . . . .	92,8	66,0	31,7	49,6	45,4
g) Escroquerie . . . . .	36,6	48,3	51,6	68,8	82,8
2. République fédérale	1948	1949	1950	1951	1952
a) Résistance à la force publique . . . . .	15	14	13	17	—
b) Infractions contre les mœurs . . . . .	15	25	30	32	—
c) Infractions contre la vie . . . . .	18	28	16	19	—
d) Lésions corporelles . . . . .	52	65	101	138	—
e) Infractions contre le patrimoine . . . . . (vol, détournement, escroquerie, recel et autres).	735	521	330	444	—

L'augmentation des infractions contre l'autorité résulte principalement de l'accroissement des actes de résistance à la force publique. Les causes en sont, d'une part, des contrastes plus prononcés au point de vue politique et social, et d'autre part des crises économiques, sources de fréquentes saisies et de faillites qui sont, elles, des occasions de résistance à la force publique. La fréquence des *délits de mœurs* découle surtout de l'augmentation des forces physiques de la population mâle à la suite de conditions économiques plus normales, mais la consommation accrue d'alcool y est aussi pour quelque chose. Il est cependant permis de douter que ce soit là la seule explication de cette aggravation dans les délits de mœurs depuis 1950. Le grand nombre des *lésions corporelles par négligence* est lié à la motorisation toujours plus poussée du trafic et au nombre exagéré d'accidents de la circulation. Il est particulièrement intéressant de constater que, comparés à la période précédant la réforme monétaire, les *délits contre la propriété et le patrimoine* ont changé de structure criminologique. Il n'y a pas tant régression dans l'intensité criminelle que, peut-être, modification du genre et de l'orientation des délits. Ici aussi les changements économiques consécutifs à la réforme

monétaire ont été décisifs. C'est le Plan Marshall qui a donné au développement économique son nouvel élan en jetant de grandes quantités de biens de consommation sur le marché et en augmentant le volume du commerce des marchandises. Mais il provoqua aussi la stagnation du marché des capitaux et d'autres signes de déflation. L'envie de posséder de l'argent remplace le besoin d'acquiescer des marchandises. Les délits contre la propriété et le patrimoine changent donc de motif: ce n'est plus la misère, mais la cupidité qui mène à la délinquance. La forte diminution du nombre des premières condamnations démontre amplement que le motif de la détresse profonde, si fréquent avant 1948, est en voie de disparition. Le changement décisif dans la structure criminologique réside en ce que les formes primitives du vol et du brigandage ont cédé leur place à d'autres actes répréhensibles qui impliquent plus d'intelligence: le détournement, l'abus de confiance et l'escroquerie. Dans l'histoire de la délinquance, l'escroquerie a toujours été le délit type des périodes d'essor économique et de déflation. Quelques données statistiques montreront cet important tournant dans le développement de la criminalité de 1948 à 1952. Ainsi dans le



Schleswig-Holstein, sur 100 condamnations d'adultes pour délit ou infraction contre la propriété et le patrimoine il y en a eu pour :

	1948	1949	1950	1951	1952
Vol simple:					
récidives comprises	68	58	55	53	43
Vol qualifié:					
récidives comprises	11	13	12	9	7
Détournement . . . .	7	8	8	11	11
Escroquerie . . . . .	3	7	13	14	19

#### IV

Un des problèmes les plus intéressants d'après-guerre, du point de vue criminologique, est celui de la participation des *réfugiés* à la délinquance depuis 1946. Les travaux de v. WALLEMBERG, BREU et surtout de THOMAS nous donnent de précieux renseignements à ce sujet. Avant la réforme monétaire, la criminalité des réfugiés motivée par la misère générale était supérieure à la moyenne. Les réfugiés avaient surtout recours au vol et aux infractions relatives au marché noir. Comme ils ne touchaient guère de subsides de la part de l'Etat pendant les premières années, et comme ils n'étaient pas encore intégrés dans la vie économique du pays, beaucoup d'entre eux se procuraient les vivres et autres biens indispensables à leur existence par des actes répréhensibles, en particulier en les volant. En revanche, après la réforme monétaire, les réfugiés prirent une part relativement faible à la délinquance générale. Chez la plupart d'entre eux la moralité et la conscience du droit n'ont pas été déformées, malgré les conditions d'existence misérables qui sont encore actuellement, en partie, leur lot. Ainsi leur participation aux crimes violents et aux délits de mœurs est proportionnellement inférieure à celle de la population sédentaire. Si les réfugiés ne commettent guère de crimes contre le patrimoine, cela vient probablement du

fait que ces gens n'ont que rarement accès à des objets de valeur, eu égard à leur position sociale et aux conditions économiques qui sont les leurs. Il y a cependant aussi des infractions-types de réfugiés, que ceux-ci commettent de préférence à d'autres. Ce sont, par exemple, les faux dans les titres, l'abus dans l'emploi de papiers d'identité, la bigamie et les fausses déclarations sous serment. A cause de leurs mauvaises conditions de logement, les réfugiés ont également à se reprocher un nombre élevé d'injures, de violations de domicile et de lésions corporelles simples. Les choses sont différentes pour ceux que l'on appelle « Zonenwanderer », c'est-à-dire ceux qui étaient domiciliés le 1<sup>er</sup> septembre 1939 à Berlin ou dans l'actuelle zone d'occupation soviétique et qui s'établirent en République fédérale après la guerre. Beaucoup d'entre eux parcoururent le pays sans but précis, vivant comme des réfractaires au travail. Parmi ceux-ci il y a passablement de délinquants professionnels et de vagabonds. Le nombre des criminels sans feu ni lieu est relativement élevé en République fédérale. Selon le rapport de l'Office criminel fédéral de 1953, une infraction sur vingt-deux est commise hors du district de résidence du délinquant. Les professionnels du crime qui ont franchi la ligne de démarcation des zones se distinguent par une brutalité rare. Ils sont responsables de beaucoup de brigandages, vols par effraction, et chantages. Les femmes de cette catégorie pratiquent essentiellement la prostitution.

Pour terminer, parlons de la *délinquance juvénile* qui est devenue, depuis la fin de la guerre un des plus importants sujets d'intérêts. Cet étrange phénomène social montre le plus clairement quelle est l'incidence de la criminalité sur la civilisation d'un peuple. Quand la délinquance juvénile augmente en nombre et en nature, il faut y

voir l'indice de graves troubles sociaux et de la déchéance intellectuelle qui frapperont l'Etat et sa civilisation à une époque donnée. C'est pour cette raison que criminologues et praticiens du droit pénal doivent surveiller et étudier avec la plus grande attention l'étendue et les formes de la criminalité juvénile.

Après la guerre, la délinquance juvénile a pris, plusieurs fois, des proportions inquiétantes, mais ce développement date d'avant la guerre déjà. En 1939 et pendant la première année de guerre son ampleur était relativement restreinte, grâce à des amnisties, mesures de grâce et abandon de poursuites, entre autres. En 1940, par contre, elle avait déjà augmenté de 22,9%, en 1941 de 77,7%. Cette évolution continua en 1942 avec 38,5 % et en 1943 avec 12,1 %. De 1937 à 1943, la délinquance juvénile a augmenté en tout de 140%. On avait enregistré, pendant la première guerre mondiale une augmentation de 85% et la majorité pénale était alors fixée à 12 ans; pendant la deuxième guerre mondiale la limite était de 14 ans.

Toutes les circonstances économiques défavorables dont nous avons déjà parlé, les conditions sociales malsaines, et les troubles psychiques des premières années d'après-guerre ont fortement influencé une grande partie de la jeunesse. BADER résume la situation à cette époque et ses conséquences immédiates sur l'adolescence de la manière suivante: « La désintégration de la famille par la mort ou la captivité du père, la pénurie de logement dans les grandes villes détruites ou dans les campagnes submergées par des flots de réfugiés, l'ordre économique à la dérive avec ses conséquences les plus graves et les plus destructrices, les marchés noir et gris, et toutes les autres misères de cette époque de désastre ont fait de la déchéance la question de base et le problème

principal de la protection de l'enfance. La volonté de gagner sa vie et la joie au travail ont disparu en grande partie. Le principe central de l'existence est le système « D » sous toutes ses formes. Ce qui, chez les jeunes gens, se développe en brigandage, vol, mendicité et vagabondage, débute chez les jeunes filles par une promiscuité précoce et se termine par la prostitution totale ».

Comme il n'y a pas de statistiques précises sur la délinquance juvénile pendant les premières années d'après-guerre, nous ignorons encore actuellement la mesure exacte de son augmentation jusqu'à la réforme monétaire. Nous considérons cependant que le nombre des jeunes délinquants a pris des proportions gigantesques à ce moment-là. On dit, par exemple, que la délinquance juvénile à Berlin en 1946 a augmenté de 850% par rapport aux chiffres de 1938. Pour le reste, les estimations varient fortement d'une région à l'autre. L'augmentation est cependant établie dans toutes les parties de la République fédérale et cela dans une mesure bien supérieure à la moyenne. Après la réforme monétaire, elle perd du terrain, suivant en cela le développement général de la criminalité. Mais ce serait une erreur de croire que l'amélioration des conditions économiques et sociales élimine à elle seule les grands dangers qui pèsent sur la jeunesse actuelle en Allemagne. Nombreux sont les jeunes encore menacés de déchéance sociale et morale. De plus les chocs psychiques de cette époque et certains attributs de la civilisation comme les films et la littérature ont souvent une influence néfaste sur une jeunesse qui manque de discipline intérieure. Nous constatons que même des jeunes vivant dans un milieu de toute sécurité ont de la peine à se laisser intégrer dans une communauté et à admettre sans restriction la notion des valeurs culturelles. Rien d'étonnant,

donc, à ce que le nombre des jeunes délinquants n'ait pas diminué depuis 1950; il a, au contraire, plutôt augmenté. Le développement de la criminalité juvénile, comparé à celui des adultes ressort des taux de criminalité des années 1948 à 1952.

I. — *Adolescents* (14-18 ans) condamnés sur 100.000 personnes appartenant au groupement indiqué:

		Hommes	Femmes
1948 . . . . .	1.137	1.899	325
1949 . . . . .	915	1.528	280
1950 . . . . .	752	1.274	211
1951 . . . . .	1.015	1.771	230
1952 . . . . .	934	1.622	220

II. — *Adultes* (de plus de 18 ans) condamnés sur 100.000 personnes appartenant au groupement indiqué:

		Hommes	Femmes
1948 . . . . .	1.413	2.519	556
1949 . . . . .	1.114	1.966	430
1950 . . . . .	812	1.484	260
1951 . . . . .	1.078	2.003	314
1952 . . . . .	1.247	2.332	350

Au sujet du développement de la criminalité juvénile depuis la réforme monétaire de 1948, le rapport de l'Office fédéral des statistiques (*Wirtschaft und Statistik*, 1954, pp. 383-385) s'exprime comme suit:

« Les taux de criminalité des adultes et des adolescents des deux sexes sont en 1952 inférieurs à 1948. Mais le développement ne fut pas le même pour toutes les catégories. La criminalité des adultes est tombée de 1948 à 1952 de 12% environ, celle des adolescents, pendant la même période, de 18% environ. Comparé à 1948, le développement ultérieur de la délinquance juvénile est le suivant (selon les taux de criminalité):

	1948	1949	1950	1951	1952
Adolescents					
au total . . . . .	100	80,5	66,1	89,3	82,1
Jeunes gens . . . . .	100	80,5	67,1	93,3	85,4
Jeunes filles . . . . .	100	79,5	59,9	65,3	62,5

» Le taux de criminalité des adolescents est tombé de 19,5% de 1948 à 1949, l'année suivante de 17,8%. Les chiffres particulièrement bas de 1950 sont en grande partie dus à l'amnistie fédérale de décembre 1949 dont les conséquences se sont surtout fait sentir l'année suivante. Il fallait donc compter un taux supérieur pour l'année suivante, Mais comme le chiffre indiqué (1015) dépasse encore de 10% celui de 1949, il doit y avoir là une augmentation réelle de la délinquance juvénile. D'autre part le taux de criminalité des jeunes en 1951 n'a pas atteint le niveau de 1948. En 1952 il est retombé de 8,0% par rapport à 1951.

» Après la première augmentation de la délinquance juvénile depuis sa chute, certains craignirent que celle-ci ne continue son ascension. Cette crainte ne s'est donc pas réalisée.

» L'orientation du développement est la même pour les jeunes gens et les jeunes filles, vus séparément; mais la régression fut infiniment plus marquée pour celles-ci, que pour ceux-là. En 1948, le taux de criminalité des jeunes filles était environ cinq fois moins grand que celui des jeunes gens. Pour les autres années, la proportion est encore inférieure.

» Le taux de criminalité des adolescents a toujours été inférieur à celui des adultes. Il l'a cependant approché de très près en 1950 avec 92,6% et en 1951, avec 94,2%. En 1952 la proportion n'était plus que de 74,9% et de ce fait inférieure à toutes les autres années.

» Comme on distingue parmi les infractions différents degrés de gravité, il est particulièrement intéressant d'apprendre quelles sont les infractions cause d'augmentation, ou au contraire de diminution de la délinquance. Nous disposons pour cela de taux

*Adolescents condamnés sur 100,000 personnes  
ayant la majorité pénale*

	1948	1949	1950	1951	1952
Infractions contre le patrimoine (Vol, détournement, escroquerie, abus de confiance, recel et autres) . . . . .	899	698	517	734	627
Résistance à la force publique . . . . .	8	5	4	4	3
Lésions corporelles . . . . .	33	40	62	75	77
Lésions par négligence . . . . .	—	13	29	38	44
Infractions contre la vie . . . . .	7	8	6	5	6
Délits de mœurs . . . . .	17	27	30	34	42

de criminalité spéciaux qui indiquent par rapport à la population le nombre de délinquants condamnés pour certaines infractions ou catégories d'infractions.

» Le tableau ci-dessus indique ces taux spéciaux pour les adolescents en distinguant plusieurs catégories de délits.

Selon ces données, une des causes de la régression de la délinquance juvénile de 1948 à 1952 réside dans le fait que les infractions contre le patrimoine (qui comprennent à eux seuls deux tiers des délits commis par des jeunes) ont diminué de 30,3%; les cas de résistance contre la force publique ont diminué de 62,5% et les infractions contre la vie de 14,3%. Il y a eu par contre augmentation pour certaines catégories de délits: Ainsi les délits contre l'intégrité corporelle se sont accrus de 135,3% et les délits de mœurs de 147,1% »

En ce qui concerne l'augmentation surprenante des délits contre l'intégrité corporelle commis par des adolescents, la motorisation toujours plus importante du trafic en est la raison majeure. Beaucoup de jeunes gens causent par légèreté des accidents qui sont suivis d'une poursuite pénale pour blessures par négligence. C'est la seule explication plausible du fait que les lésions corporelles par négligence ont quadruplé. L'autre augmentation constatée, celle des délits sexuels est équivalent au développement dans d'autres pays européens. Les causes du développement de la délinquance sexuelle des jeunes sont encore à étudier par la criminologie. Sur ce point-là il nous apparaît qu'il est bien difficile d'expliquer rationnellement certains problèmes en rapport avec la criminalité et que le mystère de l'existence et des actes humains ne trouvera probablement jamais de solution satisfaisante.

INDEX DES ŒUVRES CONSACRÉES A LA CRIMINALITÉ ALLEMANDE  
D'APRÈS-GUERRE

BADER, K. S. — Soziologie der deutschen Nachkriegskriminalität 1950; Beobachtungen zur Nachkriegskriminalität unter besonderer Berücksichtigung der Gewaltverbrechen 1952; Die Veränderung der Sexualordnung und die Konstanz der Sittlichkeitsdelikte (*Zeitschr. f. Sexualforschung* 1950, 1<sup>re</sup> année, pp. 214 et suiv.). Die Doppelhehe als typisches Zeitdelikt (*Kriminalistik* II 1948, pp. 47 et suiv.). Kriminalität und Währungsreform (*Kriminalistik* III 1949, pp. 207 et suiv.).

BLAU. — Die Kriminalität in Deutschland während des 2. Weltkrieges (*Zeitschr. f. d. ges. Strafrechtswiss.*, vol. 64, 1952, p. 31).

BOCKELMANN. — Die Entwicklung der Kriminalität seit der Währungsreform (*Kriminalistik* V 1951, pp. 105 et suiv.).

BREU. — Die Kriminalität der jugendlichen Flüchtlinge (thèse, Munich 1949).

GERCHOW. — Untersuchungen über die kriminalbiologische Bedeutung der Kontaktstörungen bei Heimkehrern aus der Kriegsgefangenschaft (*Monatschr. f. Kriminologie u. Strafrechtsref.*, cahier 5-6, 1953, pp. 156 et suiv.).

HEIM. — Die Kriminalität bei der Eisenbahn im Bezirk der Eisenbahndirektion Köln in den Jahren 1946 bis 1949 (thèse, Bonn 1950).

HENTIG, von. — Kriminalität des Zusammenbruchs (Schweiz. Zeitschr. f. Strafr. LXII 1947, pp. 337 et suiv.).

JACOBS. — Die Kriminalität der Nachkriegszeit 1952.

KELLER. — Kriegsgefangenschaft und Heimkehr. Kriminalität und strafrechtliche Behandlung der Heimkehrer (thèse, Fribourg-en-Brigau 1953).

MEINERT. — Wohnungsnot und Kriminalität (Kriminalistik III 1949, pp. 86 et suiv.).

MEYER. — Die Kriminalität der Schwerkriegsbeschädigten im Landgerichtsbezirk Bonn 1952.

MIDDENDORF. — Die Jugendkriminalität nach dem Kriege (thèse, Fribourg-en-Br. 1951).

NEU. — Die Jugendkriminalität nach dem Kriege im Landgerichtsbezirk Kaiserslautern (thèse, Mayence 1952).

PETERS. — Erscheinungsformen und Ursachen der Jugendverwahrlosung und Jugendkriminalität (Caritas und Recht, cahier 8, 1947).

RUZA. — Das Erscheinungsbild der Bigamie in der Nachkriegszeit (thèse, Fribourg-en-Br. 1950).

SCHÖNKE. — Strafrecht und Kriminalität im heutigen Deutschland (Schweiz. Zeitschr. f. Strafr. 1949, pp. 16 et suiv.).

SPERLING. — Das Erscheinungsbild der schweren Raubkriminalität in der Nachkriegszeit (thèse, Fribourg-en-Br. 1949).

TEGETHOFF. — Das Delikt der Autospringer 1951.

THOMAS. — Die Flüchtlingskriminalität in Bremen (thèse, Mayence 1955).

WALLENBERG, von. — Der Einfluss des Flüchtlingsproblems auf die Kriminalität der Gegenwart (thèse, Fribourg-en-Br. 1948).

WEGNER. — Die Sittlichkeitsdelikte an Kindern und Jugendlichen in der Nachkriegszeit 1953.

WEINGARTNER. — Die Notzucht (thèse, Fribourg-en-Br. 1951).

WENZKY. — Sittlichkeitsdelikte und Prostitution im Spiegel der Statistik von Köln 1949 bis 1950 (Kriminalistik V 1951, pp. 212 et suiv.).

WILLIGMANN. — Die Erpressungskriminalität in der Nachkriegszeit und ihre Bekämpfung (thèse, Fribourg-en-Br. 1953).

WÜRTEMBERGER. — Zur Kriminologie der Kuppelei (Kriminalbiolog. Gegenwartsfragen 1953, pp. 34 et suiv. [Mitteilungen der Kriminalbiolog. Ges. IV]).

## STATISTIQUES CRIMINELLES ALLEMANDES (depuis 1948)

### a) RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE:

Statistische Berichte des Statist. Bundesamtes 1950-1953. Wirtschaft und Statistik 1953, p. 308; 1954, p. 384. Bericht des Bundeskriminalamtes (Polizeistatistik) 1953 (voir *Frankf. Allg. Zeitung* du 4.5.54).

### b) « LÄNDER » ALLEMANDS (choix).

Berlin: Berliner Statistik 1954, cahier 8-9.

Bremen: Statist. Dienst des Statist. Landesamtes (Sozialstatistik III), n<sup>os</sup> 1, 1951; 1, 1952; 1, 1953; numéro spécial 1954.

Hessen: Beiträge zur Statistik Hessens, n<sup>os</sup> 27 et 30, 1950. Staat und Wirtschaft in Hessen (Statist. Mitteilungen) 1953, p. 101.

Rheinland-Pfalz: Kleine Schriftenreihe des Statist. Landesamtes Rheinland-Pfalz, cahier 16, 1953.

Schleswig-Holstein: Statist. Monatshefte 1950, p. 175; 1952, p. 251; 1953, p. 279; 1954, p. 54.

## Autour d'un centenaire

# L'AFFAIRE VERLAINE-RIMBAUD

par Marcel LE CLÈRE

Professeur à l'Institut de Criminologie de la Faculté de Droit de Paris

Pruderie ou bon ton: jusqu'en 1930, dans les milieux littéraires, on n'admettait point la véritable nature des rapports qui unirent les poètes Verlaine et Rimbaud. Il fallut à cette date la publication du dossier criminel de Bruxelles pour que son véritable nom fut

donné à cette amitié suspecte. Paul Verlaine n'en avait cependant point fait mystère dans certains poèmes et n'avait-il pas cherché à s'absoudre lui-même dans la préface qu'il donnait à un volume d'Henri d'Argis, dont le titre était déjà tout un programme: « So-